



Séance du conseil municipal du 05/04/2023

N°	Date de Décision	Signataire	Objet	Montant dépense ou recette
23-015	12/01/2023	Mme CHEMINADE	Contrat GUSO conclu avec un intermittent, artiste, dans le cadre des "vœux du Maire", le 12/01/2023	711,10 €
23-017	03/02/2023	Mme PARISI	Convention de mise à disposition d'un chalet conclue avec chaque commerçant demandeur, afin de garantir l'animation durant l'implantation de la grande roue, du 3 au 26 février 2023 inclus	Redevance : 150 €
23-022	03/02/2023	Mme PARISI	Convention d'occupation du domaine public, square André Malraux, conclue avec Monsieur Jean LADAN, afin d'installer et exploiter une trampoline, du 3 au 26 février 2023	Redevance : 150 €
23-023	30/01/2023	M. CALLAUD	Marché " Accompagnement au pilotage budgétaire et financier 2023" conclu avec le cabinet CBG Territoires, du 01/02/2023 au 31/12/2023	Montant global : 6 375 € HT Coût unitaire formation : 1 200 € HT
23-025	03/02/2023	Mme PARISI	Convention d'occupation du domaine public pour des structures de jeux gonflables avec mise à disposition d'un chalet conclu avec l'EURL Parc de Loisirs des Gonds, du 3 au 26 février 2023	Redevance : 150 €
23-026	02/02/2023	Mme CAMBON	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle n°1 située à l'Abbaye-aux-Dames conclue avec l'association La Jharasserie, du 6 au 19 février 2023 et du 17 au 23 avril 2023	
23-029	06/02/2023	Mme CHEMINADE	Avenant au contrat conclu avec SVP Information décisionnelle, afin de reconduire le contrat initial permettant aux services de la Ville d'avoir accès à une source d'informations juridiques, pour l'année 2023	
23-030	30/01/2023	Mme CHEMINADE	Contrat GUSO conclu avec un intermittent, régisseur plateau, dans le cadre du concert " RECRECONCERT", le 31/01/2023	145,39 €
23-035	20/02/2023	Mme TOUSSAINT	Accord-cadre à bon de commande " Taille, abattage et/ou essouchage des arbres de la Ville de saintes" pour une durée de 12 mois et reconductible 3 fois 12 mois : - Lot 1 : Tailles des arbres conclu avec l'entreprise SERPE	Sans montant minimum Montant Maximum : 400 000 € HT
23-035	20/02/2023	Mme TOUSSAINT	Accord-cadre à bon de commande " Taille, abattage et/ou essouchage des arbres de la Ville de saintes" pour une durée de 12 mois et reconductible 3 fois 12 mois : - Lot 2 : Abattage et/ou essouchage des arbres conclu avec l'entreprise SERPE	Sans montant minimum Montant Maximum : 260 000 € HT
23-036	08/02/2023	Mme CHEMINADE	Avenant n°1 au marché d'assurance " Flotte automobile", pour la régularisation du parc de véhicules assurés en 2022	4 201, 57 € TTC
23-037	08/02/2023	M. TERRIEN	Accord-cadre à bon de commande "Fourniture et livraison de produits pétroliers aux membres du groupement de commande" conclu avec l'entreprise PICOTY ATLANTIQUE SERVICES SAS, du 01/03/2023 au 29/02/2024 et reconductible 3 fois 12 mois	Montant maximum Ville de Saintes : 700 000 € HT Montant maximum CDA : 1 520 000 € HT
23-038	20/02/2023	M. DRAPRON	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de l'Etoile conclu avec l'association Culturelle de l'Eglise Protestante Unie de Saintes-Sud Saintonge, afin de prolonger la durée du 27/02/2023 au 28/05/2023	
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reconductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 1 : Bandes dessinées adultes et jeunes conclu avec l'entreprise PEIRO CAILLAUD	Sans montant minimum Montant maximum : 48 000 € HT



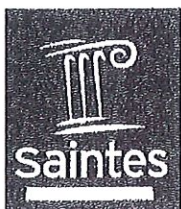
Séance du conseil municipal du 05/04/2023

N°	Date de Décision	Signataire	Objet	Montant dépense ou recette
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 2 : Fictions adultes et jeunes, livres en grands caractères conclu avec l'entreprise PEIRO CAILLAUD	Sans montant minimum Montant Maximum : 160 000 € HT
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 3 : Documentaires adultes et jeunes conclu avec l'entreprise PEIRO CAILLAUD	Sans montant minimum Montant Maximum : 100 000 € HT
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 4 : Livres reliés conclu avec l'entreprise Ateliers RENOV-LIVRES	Sans montant minimum Montant Maximum : 12 000 € HT
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 5 : Documentaires Saintongeais et Picto-Charentais conclu avec l'entreprise PEIRO CAILLAUD	Sans montant minimum Montant Maximum : 28 000 € HT
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 6 : Documents sonores (CD-audio) avec notices de catalogage conclu avec l'entreprise RDM VIDEO	Sans montant minimum Montant Maximum : 48 000 € HT
23-039	20/02/2023	Mme CAMBON	Accord cadre à bon de commande "Fourniture de livres, de documents sonores(CD) et vidéogrammes (DVD)" conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2023 et reductible tacitement 3 fois 12 mois : - Lot 7 : DVD avec notices de catalogage conclu avec l'entreprise RDM VIDEO	Sans montant minimum Montant Maximum : 80 000 € HT
23-040	10/03/2023	M. BERDAÏ	Convention de mise à disposition, d'un cluster associatif et de la salle Chavagne, conclue avec l'association GAJ'ART, pour une durée d'un an sans pouvoir excéder une durée totale de 12 années	Redevance pour 2023 : 50 € (Révisable chaque année en fonction de l'évolution de la grille tarifaire)
23-042	21/02/2023	M. DRAPRON	Convention d'utilisation des infrastructures du stand de tir conclue avec l'association "Société Saintaise de Tir" au profit de la Police Municipale, dans le cadre des formations continues des agents, jusqu'au 31/12/2023 inclus et reductible 2 fois pour une année civile supplémentaire, soit jusqu'au 31/12/2025	Loyer forfaitaire : 600 € (4 sessions de tir par an) :
23-043	06/03/2023	Mme CAMBON	Don d'un lot de costumes de la part de Mme GRANDCOING Josiane : 5 tenues "Belle Epoque"	
23-045	27/02/2023	M. DRAPRON	Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire de l'Abbaye aux dames conclu avec l'association l'Abbaye aux Dames, pour la refacturation de la consommation d'électricité 2022	18 300 € TTC
23-047	23/02/2023	M. DRAPRON	Demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'acquisition de gilets pare-balles afin d'équiper les agents de la Police Municipale et des ASVP. Les budgets prévisionnels s'élèvent à 450 € HT pour la Police Municipale et 900 € HT pour le service Mobilité Urbaine (Cf. Annexe)	750 €



Séance du conseil municipal du 05/04/2023

N°	Date de Décision	Signataire	Objet	Montant dépense ou recette
23-048	23/02/2023	M. DRAPRON	Demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la réalisation de l'opération de mise en place d'un système d'alarme sur le groupe scolaire Léo Lagrange. Le coût de l'opération s'élève à 15 000 € HT (Cf. Annexe)	12 000 €
23-051	28/02/2023	M. DRAPRON	Convention de prestation de service conclue avec l'Office du tourisme de Saintes et de la Saintonge, pour la tenue de billetterie afin d'accroître le potentiel touristique de la destination culturelle 2023	
23-054	24/02/2023	M. DRAPRON	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de l'Etoile conclue avec l'association Ukraine Saintonge, pour l'organisation d'un évènement en faveur de la population Ukrainienne, le 24/02/2023	
23-059	01/03/2023	Mme ABELIN-DRAPRON	Avenant à la convention d'occupation du domaine public, square André Malraux, conclu avec Monsieur Ligny, afin de prolonger la période d'exploitation de la grande roue, jusqu'au 10 mars 2023 inclus	
23-060	06/03/2023	Mme CAMBON	Convention de mise à disposition d'instruments, à titre gracieux, conclue avec l'association Abbaye aux Dames, la cité musicale et Nouvelle Société des Apaches, dans le cadre de la résidence artistique de l'Ensemble Les Apaches, du 27 au 31 mars 2023	
23-064	10/03/2023	M. DRAPRON	Convention conclue avec le Département de la Charente-Maritime pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préventive, dans le cadre du projet d'aménagement de place et voirie au lieu-dit "rues des Curés, Pelletan, impasse de la Cure"	
23-066	14/03/2023	Mme PARISI	Convention de mise à disposition du hall Mendès France conclue avec la SARL Loire Evènement Organisation, dans le cadre de l'organisation du salon de la maison "Habitat et déco", du 13 au 20 mars 2023	19 343 € nets
23-067	14/03/2023	Mme PARISI	Convention de mise à disposition du camping municipal conclue avec la société SARL AU FIL DE L'EAU, afin d'assurer l'ouverture pour la saison 2023, jusqu'au 30/10/2023 inclus	Redevance : 8 000 €
23-071	15/03/2023	M. DRAPRON	Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'organisation d'une exposition intitulée "Ukraina, la vie devant soi-Dessins WOZNIAK", du 18/03/2023 au 23/04/2023. Le montant de la manifestation s'élève à 18 000 € TTC (Cf. Annexe)	3 000 €
23-072	16/03/2023	Mme CAMBON	Convention de prêt de matériel de sonorisation conclue avec M. Benoît GIBERTEAUD, dans le cadre du spectacle "Light Music Days" organisé par le Conservatoire municipal de musique et de danse, du 1er au 2 avril 2023 inclus	



Cellule Grands Projets/AL

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230223-23_47-AR



DÉCISION N°23-47

ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES ASVP

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MAIRIE DE SAINTES

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2022-2 du 17 février 2022, transmise en Sous-préfecture le 23 février 2022, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « de demander à tout organisme financeur, délégation générale, concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement, investissement, quels que soient la nature de l'opération, le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et l'organisme financeur privé, public ou parapublic et d'approuver les plans de financements correspondants »,

Considérant que la ville de Saintes souhaite acquérir des gilets pare-balles afin d'équiper les agents en uniforme de la Police Municipale et des ASVP pour l'année 2023,

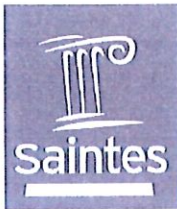
Considérant que le projet d'acquisition de gilets pare-balles pour les agents en uniforme est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, renouvelé par Ministère de de l'Intérieur pour l'édition 2023.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Pour l'acquisition de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale et des ASVP, il est prévu un budget prévisionnel de 450 € HT pour la Police Municipale et 900 € HT pour la Mobilité Urbaine.

Il est sollicité, par le biais de la demande adressée auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, une subvention de 750 € pour l'acquisition de gilets pare-balles :



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 017-211704150-20230223-23_47-AR

Les crédits afférents seront inscrits pour le matériel de la Police Municipale au budget ville 2023 – Chapitre 13 – Fonction 11 – Article 1311 – opération 22MATMOB - Service PM et pour le matériel de la Mobilité Urbaine au budget ville 2023 – Chapitre 13 – Fonction 10 – Article 1311 – Opération 22MATMOB – Service SMU.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions.
Un exemplaire de cette décision est notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **23 FEV. 2023**
Et de sa notification le

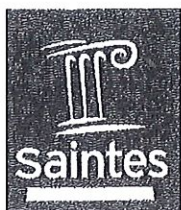
Fait à Saintes, le **23 FEV. 2023**
Le Maire,

Bruno DRAPRON

23-47 ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES ASVP

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MAIRIE DE SAINTES



Cellule Grands Projets/AL

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230223-23_48-AR

S²LO

DÉCISION N°23-48

INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME SUR GROUPE SCOLAIRE LEO LAGRANGE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MAIRIE DE SAINTES

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2022-2 du 17 février 2022, transmise en Sous-préfecture le 23 février 2022, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « de demander à tout organisme financeur, délégation générale, concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement, investissement, quels que soient la nature de l'opération, le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et l'organisme financeur privé, public ou parapublic et d'approuver les plans de financements correspondants »,

Considérant que la ville de Saintes souhaite équiper l'ensemble des établissements scolaires du territoire d'un système d'alarme dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, avec une mise en place sur le groupe scolaire Léo Lagrange prévu pour l'année 2023,

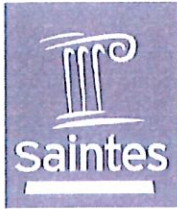
Considérant que le projet d'installation d'un système d'alarme sur le groupe scolaire Léo Lagrange est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, renouvelé par Ministère de de l'Intérieur pour l'édition 2023.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Pour la mise en place du système d'alarme sur l'établissement scolaire Léo Lagrange, il est prévu un budget prévisionnel de 15 000 € HT.

Il est sollicité, par le biais de la demande adressée auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, une subvention de 12 000 € pour la réalisation de l'opération de mise en place d'un système d'alarme sur le groupe scolaire Léo Lagrange.



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230223-23_48-AR

S²LO

Les crédits afférents seront inscrits au budget ville 2023 – Chapitre 13 – Fonction 213 – Article 1311 – opération 21BATISCOL - Service BATI.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions.

Un exemplaire de cette décision est notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **23 FEV. 2023**
Et de sa notification le

Fait à Saintes, le **23 FEV. 2023**
Le Maire,


Bruno DRAPRON

23-48 INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME SUR GROUPE SCOLAIRE LEO LAGRANGE

MINISTERE DE INTERIEUR

MAIRIE DE SAINTES



Cellule Grands Projets/AL

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230315-23_71-AU

S²LOW

DÉCISION N°23-71

ORGANISATION DE L'EXPOSITION « UKRAINA, LA VIE DEVANT SOI – DESSINS DE WOZNIAK »

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

MAIRIE DE SAINTES

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2022-2 du 17 février 2022, transmise en Sous-préfecture le 23 février 2022, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « de demander à tout organisme financeur, délégation générale, concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement, investissement, quels que soient la nature de l'opération, le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et l'organisme financeur privé, public ou parapublic et d'approuver les plans de financements correspondants »,

Considérant que la ville de Saintes souhaite mettre en place du 18 mars au 23 avril 2023 une exposition intitulée « Ukraina, la vie devant soi – Dessins de WOZNIAK » au sein de la salle de l'Etoile de l'Hostellerie,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime, dans le cadre de sa politique relative à l'animation du territoire, soutient les projets culturels.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de la sollicitation d'une aide financière d'un montant de 3 000 € pour l'organisation d'une exposition portant sur des dessins sur la guerre en Ukraine réalisés par le dessinateur Jacek WOZNIAK, dont le montant de l'opération s'élève à 18 000 € TTC.

Les crédits afférents seront inscrits au budget ville 2023 – Chapitre 74 – Fonction 311 – Article 7473 - Service VAH.



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230315-23_71-AU

S²LO

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions.

Un exemplaire de cette décision est notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **16 MARS 2023**
Et de sa notification le

Fait à Saintes, le **15 MARS 2023**
Le Maire,


Bruno DRAPRON



Contrats conclus en application de la délégation concernant les marchés publics

Séance du Conseil Municipal du 05/04/2023

Numérotation	Date de signature	Signataire	Objet du marché/de la commande	Titulaire	Montant
23-5	30/01/2023	Véronique CAMBON	Prestation artistique - Conte médiéval "l'Œuvre" à l'occasion de St Ex Cultive l'essentiel	Des Chansons sur Mesure	4 770 € TTC
23-6	05/01/2023	Marie-Line CHEMINADE	Contrat de maintenance et d'assistance pour l'infrastructure système et stockage installée au CTM	Novenci (A2I informatique)	2 420,35 € TTC
23-27	06/02/2023	Marie-Line CHEMINADE	Avenant au contrat de télésurveillance des sites de la ville de Saintes (Décision n°22-22) Suppression du site n°698 - Local Bellevue	SAS Alarmes Charentaises	11 020,56 € HT
23-28	06/02/2023	Marie-Line CHEMINADE	Contrat de support et maintenance du parc Apple hotel de Ville	SARL Informatique et Prevention	4 845 € HT
23-31	03/02/2023	Philippe CREACHCADEC	Avenant à la convention portant sur la dématérialisation du paiement du stationnement sur voirie - Rajout de nouveaux prix à la convention sans incidence financière sur le montant du marché	IEM SARL	
23-41	01/03/2023	Véronique ABELIN DRAPRON	Avenant n°1 au marché "organisation d'un spectacle pyrotechnique" - prolongation du marché jusqu'au 14 juillet 2023 et au plus tard le 31/12/2023	Etienne Lacroix Tous Artifice SAS	
23-46	27/02/2023	Bruno DRAPRON	Programmation culturelle autour du Cycle sur la paix - Exposition "Ukraina, la vie devant soi"	SCORBUT	13 250 € TTC
23-49	24/02/2023	Véronique CAMBON	Contrat de cession - Spectacle "Invitation au(x) voyage(s)"	Association Le Projecteur H (95320)	786,47 € TTC
23-56	06/03/2023	Véronique CAMBON	Contrat de prestation de service "Lecture théâtralisée et installation poético-plastique" - Printemps des Poètes	Bee Agbee (17610)	380,00 € TTC
23-57	06/03/2023	Véronique CAMBON	Contrat de prestation de service "Lecture théâtralisée" - Printemps des Poètes	Association Art Fil Rouge (17610)	450,00 € TTC
23-58	06/03/2023	Véronique CAMBON	Contrat de prestation de service "Lecture et mise en musique de poèmes" - Printemps des Poètes	Association leSpOétiques (17100)	550,00 €
23-62	06/03/2023	Véronique CAMBON	Contrat de prestation de service "Accompagnement musical de lecture théâtralisée" - Printemps des Poètes	Christophe INGRAND (17160)	400,00 €